



**COMPTE-RENDU
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 DECEMBRE 2016**

Présents : MM. Alexandra Ardiet, Christophe Demesmay, Thierry Morel, Eliane Poulnot, Isabelle Rebillot, Thérèse Robert, Didier Salins, Sandrine Sigonney, Gérard Thomas

Excusés : MM. Edouard Euvrard, François Guillaume, Paulina Requena

Procurations : d'Edouard Euvrard à Thérèse Robert, François Guillaume à Didier Salins et Paulina Requena à Alexandra Ardiet

Secrétaire de séance : M. Didier Salins

Le Conseil municipal approuve unanimement le procès-verbal de la réunion du 25 novembre 2016.

ORDRE DU JOUR

1- Dissolution du budget CCAS

Dans le cadre de la Loi NOTRé (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) et des attributions déléguées aux CCAS (Centre Communaux d'Action Sociale) des petites collectivités, il est proposé de dissoudre ces derniers et de rattacher les problématiques qu'ils traitent aux Communes. Les membres du Conseil municipal décident ainsi unanimement de dissoudre le CCAS au 31 décembre 2016 (à la fin de l'exercice budgétaire en cours) et de transférer ses attributions à la Commune. Les crédits auparavant inscrits sur le budget CCAS feront donc désormais l'objet de prévisions sur le budget principal.

2- Avenant au contrat de fourniture des repas de cantine souscrit avec Château d'Uzel

Afin de régulariser le tarif appliqué par Château d'Uzel pour la confection et la livraison des repas de cantine depuis la rentrée de septembre (3.25 € HT le repas), le Conseil municipal approuve, par onze voix et une abstention, l'avenant à passer avec cet organisme.

3- Programme des travaux en forêt 2017

Le programme des travaux en forêt sur l'exercice 2017, proposé par l'Office National des Forêts, d'un montant de 20 012.10 € HT, est unanimement approuvé par les membres de l'assemblée. Il concerne des prestations de dégagement et de nettoyage avec création ou maintenance de cloisonnement sur les parcelles 15, 20, 24, 27, 30, 31 et 37.

4- Convention d'exploitation de la forêt appartenant à la Société Française du Pipe-Line du Jura (SFPLJ)

Une convention est ratifiée avec la SFPLJ afin que la Commune puisse exploiter la forêt située au lieudit « Le Vernois » et appartenant à cette société.

5- Avenant numéro 1 à la convention constitutive d'un groupement de commandes permanent souscrit avec la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon (CAGB)

Afin d'intégrer les Communes qui rejoindront la CAGB au 1^{er} janvier 2017 à la convention de groupement de commandes permanent qui regroupe actuellement 63 membres (51 Communes et 12 membres hors Communes), le Conseil municipal valide unanimement l'avenant proposé par le Grand Besançon

6- Remboursement d'assurance

L'assemblée communale valide un versement de 54.65 € venant de la Société Mutuelle d'Assurance des Collectivités Territoriales (SMACL) en remboursement d'un arrêt maladie d'un agent (cette délibération constitue une nécessité légale afin que la Commune soit en mesure d'encaisser la somme).

INFORMATIONS DIVERSES

• **Etat-Civil**

Naissance

Le 24 novembre, Milo, de Vincent Stehly et Sandra Boichard, a vu le monde à Besançon. Bienvenue au jeune homme dans notre village et félicitation aux parents

Mariage

Madame le Maire a célébré le mariage de M. Grégory Pejs et Mme Séverine Grandjean le samedi 17 décembre. Tous nos vœux de bonheur aux mariés

Décès

Le 30 novembre, Claude Vuillecard est décédé à son domicile. L'ensemble du conseil municipal présente ses condoléances aux proches du défunt.

• **Réunion de la Commission de Contrôle et de Suivi (CSS) du site pétrolier (9 décembre 2016)**

Plusieurs points ont été abordés lors de la réunion, principalement :

- les travaux de compartimentage qui seront réalisés en 2018, pour un coût d'environ 3 millions d'euros ;
- l'efficacité de la signalétique mise en place autour du site ;
- la pollution atmosphérique et la volonté de l'Agence Régionale de la Santé de diligenter des contrôles plus précis ;
- le problème de la participation tripartite (Etat – collectivités – entreprise) en cas de délaissement et le précédant sur la Commune de Deluz qui est a participé au financement d'un délaissement alors que, légalement, les Communes ne doivent pas payer.

• **Départ du Trésorier de Morre-Roulans**

Norbert Koebele, à la tête depuis plus de dix ans de la Trésorerie de Morre-Roulans dont dépend notre collectivité, sera muté sur un autre poste au 1^{er} janvier 2017. Il sera remplacé dans ses fonctions par Madame Jeannin.

- **Fermeture du secrétariat**

Pendant les vacances de Noël, le secrétariat sera fermé le lundi 26 et le jeudi 29 décembre.

- **Centre de loisirs d'hiver**

La Commune organise un Centre aéré à la salle polyvalente, la semaine du 20 au 24 février, sur le thème « sorciers, sorcières, gnomes et compagnie ».

- **Recyclage des ampoules**

Madame, Monsieur

Chloé Vienny et les élèves participant à l'atelier citoyenneté ont décidé de fabriquer deux boîtes afin de recycler vos ampoules. Ces boîtes sont à votre disposition en bibliothèque et à la mairie. Merci d'y déposer vos ampoules usagées. Nous comptons sur vous pour nous aider à prendre soin de notre planète.

Robin A, Jeanne, Léa, Maël, Enzo, Paul, Gaëtan

La prochaine réunion de Conseil municipal est programmée le 20 janvier 2017.

BONNES FETES DE FIN D'ANNEE !

